

Image not found or type unknown



Renseignement pare rappore a la carte de 10 ans

Par **nadi2076**, le **23/01/2013** à **20:45**

bonjours je suis marier avec un kabille depuis 2009 opposer et transcris en 2011 , et mon marie a abodoner le domicile conjugale depuis mars 2011 , j 'ais signaler la séparation a la caf et la Security sociale et les assedic de mon coterrnnmon marie dois t il signaler qui est séparer avec mois sa femme a la préfecture d' antony le fait qui n' est pas encore divorcer ou les prose dure a faire pour q'il n 'est pas de problème avec la lois, merci

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2013** à **11:41**

BonjourrrnnLes changements de situation sont à déclarer à la préfecture. rnLa rupture de la vie commune peut entraîner le retrait du titre de séjour.rnrnRestant à votre disposition.